
Politique sur les normes d'accessibilité intégrées en vertu de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* Service des ressources humaines – Express Scripts Canada

Date d'effet : Janvier 2013

Révision : 20 décembre 2020

Objectif

Express Scripts Canada a établi la présente politique afin de régir la prestation de services conformément au Règlement 191/11, « Normes d'accessibilité intégrées » (le *Règlement*) pris en application de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*.

Ces normes sont établies afin d'éliminer les obstacles auxquels sont confrontées les personnes handicapées dans les secteurs de l'information, des communications et de l'emploi et d'améliorer l'accessibilité des personnes handicapées dans ces secteurs.

Express Scripts Canada se conforme à la présente politique, à la *Politique sur les normes d'accessibilité pour les services à la clientèle en vertu de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et à la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* afin de répondre aux besoins en matière d'accessibilité des personnes handicapées.

Énoncé de la politique

Express Scripts Canada s'engage à traiter toutes les personnes d'une manière qui leur permet de conserver leur dignité et leur autonomie. Nous croyons en l'intégration et en l'égalité des chances. Nous nous engageons à répondre en temps opportun aux besoins des personnes handicapées, en prévenant et en supprimant les obstacles relatifs à l'accessibilité et en respectant les exigences en matière d'accessibilité qui sont prévues par la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*.

La présente politique sera mise en œuvre conformément aux échéances prévues par le *Règlement*.

Administration

Le Service des ressources humaines doit s'assurer que l'entreprise respecte la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et la présente politique et doit veiller à la mise en œuvre du plan d'accessibilité pluriannuel 2013 - 2021, et ce, jusqu'à la fin de 2021. La politique et toute modification qui y est apportée seront communiquées par le Service des ressources humaines une fois par année, ou au besoin.

Plan d'accessibilité

Express Scripts Canada a élaboré et tenu à jour un plan d'accessibilité qui décrit sa stratégie pour prévenir et supprimer les obstacles pour les personnes handicapées sur le lieu de travail et multiplier leurs occasions d'emploi. Le plan d'accessibilité sera revu et mis à jour au moins une fois tous les cinq ans et sera affiché sur le site Web de l'entreprise. Sur demande, Express Scripts Canada fournira une copie du plan d'accessibilité dans un format accessible.

Formation

Express Scripts Canada veillera à offrir une formation sur les exigences relatives aux normes d'accessibilité prévues par le *Règlement* et continuera d'offrir la formation sur le *Code des droits de la personne* concernant les personnes handicapées aux personnes suivantes :

- les employés permanents et contractuels;
- les personnes qui participent à l'élaboration des politiques d'Express Scripts Canada;
- les autres personnes qui fournissent des produits, des services ou des installations au nom de l'entreprise.

La formation sera adaptée en fonction des tâches des employés permanents et contractuels et des autres personnes. De plus, les employés recevront une formation lorsque des modifications seront apportées à la présente politique. Les nouveaux employés recevront une formation dès que les circonstances le permettront.

Express Scripts Canada conservera un dossier sur la formation qu'elle offre.

Obtention ou acquisition de produits, de services ou d'installations

Express Scripts Canada tiendra compte des critères et des options d'accessibilité au moment de l'obtention ou de l'acquisition de produits, de services ou d'installations, sauf si cela n'est pas matériellement possible.

Normes relatives à l'information et aux communications

Processus de rétroaction

Express Scripts Canada continuera de veiller à ce que son processus de rétroaction lui permettant de recevoir des commentaires et d'y répondre soit accessible aux personnes handicapées en fournissant ou en faisant fournir sur demande des formats accessibles et des aides à la communication.

Le Service des ressources humaines doit veiller à ce que tous les processus de rétroaction externes et internes soient accessibles aux personnes handicapées.

Notre site Web doit clairement informer les personnes qui le consultent qu'elles peuvent avoir accès, sur demande auprès du Service des ressources humaines, à d'autres formats pour transmettre des commentaires.

Les demandes peuvent être adressées au Service des ressources humaines par courriel, à l'adresse eschr2@express.scripts.com, ou par téléphone au 1 888 667-0111. Les documents imprimés, comme les sondages, devront comprendre un avis indiquant qu'il est possible de les obtenir dans d'autres formats accessibles, sur demande auprès du Service des ressources humaines.

Formats accessibles et aides à la communication

Express Scripts Canada fournira ou fera fournir à la personne handicapée qui le demande des formats accessibles et des aides à la communication en temps opportun et d'une manière qui tient compte des besoins en matière d'accessibilité de la personne relativement à son handicap.

Express Scripts Canada consultera l'auteur de la demande dans le cadre de la détermination du caractère approprié d'un format accessible ou d'une aide à la communication.

Express Scripts Canada doit également informer le public de la disponibilité de formats accessibles et d'aides à la communication.

Sites et contenus Web accessibles

Express Scripts Canada veillera à ce que ses sites Web, ainsi que leur contenu, soient conformes aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0 (Niveau AA) du Consortium World Wide Web, sauf si cela n'est pas matériellement possible.

Normes relatives à l'emploi

Recrutement

Durant son processus de recrutement, Express Scripts Canada avisera ses employés et le public de la disponibilité de mesures d'adaptation pour les candidats handicapés.

Recrutement : processus d'évaluation ou de sélection

Durant son processus de recrutement, Express Scripts Canada avisera chaque candidat qui est sélectionné pour participer au processus d'évaluation ou au processus de sélection que des mesures d'adaptation sont disponibles sur demande relativement au matériel ou aux processus qui seront utilisés.

Express Scripts Canada consultera le candidat sélectionné qui demande une mesure d'adaptation et lui fournira ou lui fera fournir une mesure d'adaptation appropriée d'une manière qui tient compte des besoins du candidat en matière d'accessibilité relativement à son handicap.

Avis aux candidats retenus

Lorsqu'elle offre un emploi à un candidat retenu, Express Scripts Canada l'avise des politiques de l'entreprise en matière de mesures d'adaptation pour les employés handicapés.

Renseignements sur les mesures de soutien

Express Scripts Canada continuera d'informer ses employés sur les politiques de l'entreprise en matière de soutien aux employés handicapés (et sur toutes les mises à jour de ces politiques), y compris celles relatives à l'adaptation du lieu de travail pour tenir compte des besoins d'un employé en matière d'accessibilité relativement à son handicap. Express Scripts Canada fournira ces renseignements aux nouveaux employés dès que cela sera possible, après leur entrée en fonction.

Formats accessibles et aides à la communication pour les employés

Express Scripts Canada consultera l'employé handicapé pour lui fournir ou lui faire fournir des formats accessibles et des aides à la communication, si celui-ci en fait la demande, relativement à l'information dont il a besoin pour faire son travail et à l'information généralement mise à la disposition des autres employés. Pour déterminer le caractère approprié d'un format accessible ou d'une aide à la communication, Express Scripts Canada consultera l'employé qui en fait la demande.

Renseignements relatifs aux interventions d'urgence sur le lieu de travail

Express Scripts Canada fournira des renseignements individualisés relatifs aux interventions d'urgence sur le lieu de travail aux employés handicapés, si ceux-ci ont besoin de renseignements individualisés en raison de leur handicap et qu'Express Scripts Canada est au courant de leur besoin en matière de mesures d'adaptation en raison de leur handicap. Express Scripts Canada communiquera ces renseignements dès que possible, après avoir pris connaissance du besoin de mesures d'adaptation. Avec le consentement de l'employé et si ce dernier a

besoin d'aide, Express Scripts Canada communiquera les renseignements individualisés relatifs aux interventions d'urgence sur le lieu de travail à la personne désignée par l'entreprise pour aider l'employé. Express Scripts Canada examinera les renseignements individualisés relatifs aux interventions d'urgence sur le lieu de travail lorsque l'employé change de lieu de travail au sein de l'entreprise ou lorsque les besoins ou les plans généraux en matière de mesures d'adaptation pour l'employé font l'objet d'un examen.

Plans d'adaptation individualisés et documentés

Express Scripts Canada tiendra à jour un processus écrit régissant l'élaboration de plans d'adaptation individualisés et documentés pour les employés handicapés, conformément à la Politique en matière d'accommodement et d'aménagement en milieu de travail.

Au besoin, les plans d'adaptation individualisés comprendront aussi l'information sur les formats accessibles et les aides à la communication fournis.

De plus, les plans comprendront, au besoin, les renseignements individualisés relatifs aux interventions d'urgence sur le lieu de travail et préciseront toute autre mesure d'adaptation qui doit être fournie.

Processus de retour au travail

Express Scripts Canada maintient un processus de retour au travail documenté à l'intention des employés qui sont absents en raison d'un handicap et qui ont besoin de mesures d'adaptation afin de reprendre leur travail.

Le processus de retour au travail, tel qu'il est précisé dans la Politique sur le retour au travail, décrit les mesures qu'Express Scripts Canada prendra pour faciliter le retour au travail des employés absents en raison de leur handicap et tient compte des plans d'adaptation individualisés et documentés.

Ce processus de retour au travail ne remplace ni n'annule aucun autre processus de retour au travail créé ou prévu par une autre loi (p. ex. la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*).

Gestion du rendement, perfectionnement et avancement professionnels et réaffectation

Express Scripts Canada tiendra compte des besoins en matière d'accessibilité de ses employés handicapés ainsi que de tout plan d'adaptation individualisé lorsqu'elle effectuera les évaluations du rendement, fournira des possibilités de perfectionnement et d'avancement professionnels à ses employés ou lorsqu'elle réaffectera ses employés.

Politiques et références connexes

Politiques connexes	Politique sur le retour au travail; Politique en matière d'accommodement et d'aménagement en milieu de travail; Politique sur les normes d'accessibilité pour les services à la clientèle en vertu de la <i>Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario</i>
Outils	
Formulaires	